



Tarifs 2020 des actions de formation Co-naître ®

Formation en INTRA

Pour un groupe de 12 à 16 personnes,

une journée de formation est facturée entre 1400 € et 1600 €.

A titre indicatif, une session de formation de 3 jours consécutifs pour un groupe de 12 à 16 personnes est de 4 200 €.

Formation en INTER

Pour une inscription individuelle, le prix d'une journée est de 220 € / personne - soit 440 € pour une session de 2 jours, 660 € pour une session de 3 jours.

La SCOP AFPP / Formations Co-naître n'est pas assujettie à la TVA en raison de son activité d'organisme de formation professionnelle au titre de l'article 261-4-4°-a du CGI.

Nos prix comprennent : le coût pédagogique et technique, les supports de cours et les frais de déplacement, d'hébergement, de repas du/des formateurs.

Une convention de formation professionnelle continue sera établie et signée entre le client et l'organisme de formation Co-naître ® avant la session de formation.

La facturation interviendra après exécution de la prestation.

Formations Co-naître ® / SCOP AFPP - SIRET 501 599 997 00019 - APE 8559 A
RCS Avignon 501 599 997

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 84 02957 84
auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Co-naître est enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC sous le n° 2354



Conditions générales de vente des actions de formation Co-naître ®

OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SCOP AFPP / Formations Co-naître ® et de son client dans le cadre de la vente des actions de formations. Toute action de formation Co-naître ® implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la Convention de formation, les Conditions générales de vente et la Facture.

PRIX, FACTURE ET REGLEMENT

Nos prix comprennent : le coût pédagogique et technique, les supports de cours et les frais de déplacement, d'hébergement, de repas du/des formateurs.

La SCOP AFPP / Formations Co-naître ® n'est pas assujettie à la TVA en raison de son activité d'organisme de formation professionnelle au titre de l'article 261-4-4°-a du CGI.

Le règlement est dû à réception de la facture, adressée par la SCOP AFPP / Formations Co-naître®, dans les jours qui suivent la formation.

Toute facture non honorée dans les délais légaux des marchés publics fera l'objet d'une demande d'intérêts moratoires.

DEDIT OU ABANDON

Tout annulation par le client doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit par l'organisme demandeur à moins de 30 jours francs avant le début de l'action, il lui sera facturé par l'organisme de formation, les sommes qui auront été réellement dépensées ou engagées pour la résiliation de ladite action, avec un minimum de 10% du coût global de la formation.

NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application des articles L 6354-1 et L 6354-2 du code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, l'organisme prestataire devra rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Co-naître® pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Co-naître®. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

CONFIDENTIALITE

Conformément à leur Charte, les formateurs et les formations Co-naître® s'engagent au respect de la confidentialité des données personnelles des participants ou de celles des patients portées à leur connaissance, ainsi que celles de leurs pratiques de soin ou de toute autre information concernant leur activité professionnelle.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés n° 2004-801 du 06/08/2004, les données à caractère personnel sont recueillies à titre strictement confidentiel. Le client a le droit de s'y opposer. Le droit d'accès, de rectification et/ou de suppression s'exerce auprès de SCOP AFPP / Formations Co-naître ® qui effectuera toute modification sur simple demande par e-mail à contact@co-naître.net ou par courrier à Co-naître - L'Escandihado, 97, route de la Bonde - 84120 PERTUIS.

DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Avignon sera seul compétent pour régler le litige.